

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 6 juillet 2017

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017**

**2017 DASCO 108** Réseau Français des Villes Educatrices - Renouvellement d'adhésion et cotisation (4 200 euros).

**Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 20 juin 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Paris au Réseau Français des Villes Educatrices et le versement de la cotisation correspondante ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à renouveler l'adhésion de la Ville de Paris au Réseau Français des Villes Educatrices et à procéder au versement de la cotisation correspondante.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 4.200 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2017, chapitre 011, nature 6281, fonction V20, sous réserve de décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**